

### Prix de l'alimentation

Si la Chambre le veut ainsi, telle est la décision qu'elle doit prendre. Toutefois, la présentation d'un amendement, comme celui que vient de proposer le député de St. Paul's qui soulève une toute nouvelle question qui, je le signale en toute déférence, n'a rien à voir avec la recommandation émanant de l'excellent comité qui nous a soumis un excellent rapport dont l'examen et l'adoption ont été proposés à la Chambre par le député de Saint-Jean-Est, n'est pas conforme aux coutumes, aux traditions et aux usages de la Chambre.

Je ferai remarquer au député qu'il nous demande actuellement non pas de modifier la motion dont la Chambre est saisie, mais de modifier la décision prise ici même le 25 janvier dernier. Voilà pourquoi je trouve l'amendement inacceptable.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, la Chambre comprendra pourquoi je participe au débat. L'intérêt et, naturellement, une longue expérience m'incitent à traiter des prix agricoles et surtout des effets qu'exercent sur les prix des aliments au Canada divers coûts, non le moindre étant celui du pétrole. En guise d'introduction, j'aimerais rattacher mes remarques à certains termes cités exactement du deuxième rapport du comité spécial que nous étudions en ce moment.

Je veux particulièrement me reporter au huitième alinéa, à la page 514 des *Procès-verbaux*, où il est question de l'importance de prévoir un approvisionnement suffisant d'aliments essentiels, d'encourager aussi les cultivateurs à augmenter constamment la production de denrées principales et d'assurer en même temps un revenu juste à une famille d'agriculteurs. Je voudrais aussi mentionner l'alinéa 2 du même rapport qui porte sur le premier rapport du comité permanent et l'incorpore par un renvoi. Vous le trouverez à la page 232 des *Procès-verbaux*. Je me reporte surtout à la deuxième colonne de cette page, c'est-à-dire aux frais d'exploitation, aux coûts de la transformation et aux coûts du transport.

Tous ceux qui se sont intéressés à la collectivité agricole, tant au comité qu'ailleurs, s'accordent à dire que l'une des considérations les plus importantes en matière des prix c'est celle de la hausse du prix des produits du pétrole, surtout de l'essence et de l'huile pour diesel et il va sans dire de l'huile combustible. Ces coûts revêtent de l'importance dans les frais d'exploitation des cultivateurs.

Je suis heureux que le député de Kent-Essex (M. Danforth) soit ici ce soir, car il connaît personnellement les propriétaires et les groupes d'exploitants de serres en Ontario. Il s'intéresse à eux qui se sont particulièrement ressentis de l'augmentation des prix du pétrole que le Canada a connue l'année dernière. Il va s'en ressentir aussi au cours de la prochaine saison.

Ces remarques s'appliquent aux producteurs de fruits et de légumes frais de toutes sortes, si je puis prêcher pour ma paroisse, notre région du pays, le centre de l'Ontario. Elles s'appliquent aussi à d'autres régions du pays où il faut assurer au consommateur une certaine protection à l'égard du prix des produits alimentaires, du fait que l'entreprise du genre de producteur auquel j'ai fait allusion, qui doit investir des capitaux importants pour appro-

[M. l'Orateur.]

visionner pendant les mois d'hiver le marché canadien en fruits et légumes frais, et soutenir la concurrence des produits alimentaires importés. Sans cette concurrence canadienne, le consommateur serait moins assuré de payer un prix équitable à un moment de l'année où il ne peut trouver d'autres sources d'approvisionnement au Canada.

Malheureusement, mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est absent ce soir. Usant de termes plutôt énergiques, il a fait valoir, à propos du prix des produits alimentaires et des frais subis par les agriculteurs, plusieurs points mettant en cause mon ministère et plusieurs autres concernant le fait que l'an dernier, à l'ouest de la ligne qu'est la vallée de l'Outaouais, le prix de base du pétrole brut a augmenté d'environ \$1, soit une hausse d'environ 30 p. 100 du point de vue des raffineries. Naturellement, la note est refilée à tous les consommateurs en temps opportun.

Le ministre de l'Agriculture estime, si je peux exposer un argument qu'il pourrait lui-même mieux faire valoir, que cela est injuste pour les agriculteurs en premier lieu, étant donné les frais supplémentaires et la concurrence auxquels ils sont exposés. Évidemment, ces frais supplémentaires finissent pas s'inscrire dans le bilan de l'agriculteur et, comme le rapport le signale, rendent plus difficile l'assurance d'un revenu satisfaisant pour la famille terrienne.

En même temps, le ministre de l'Agriculture avance un deuxième argument dont je dois reconnaître la justesse. A une époque où les grandes sociétés pétrolières multinationales peuvent hausser leurs prix à leur gré, ce qu'elles n'ont d'ailleurs pas manqué de faire—près de 30 p. 100 en moins de douze mois, la hausse ayant débuté vers novembre 1972,—il estime qu'il est injuste de désavouer le producteur de denrées alimentaires essentielles. Ces compagnies étant en mesure de percevoir une hausse de pas moins de 30 p. 100, il estime qu'il est essentiellement injuste que le producteur de denrées alimentaires soit l'objet de tant de critiques.

J'estime qu'il est juste de dire, sans enfreindre le secret ministériel, que selon le point de vue exprimé par le ministre de l'Agriculture, par maints porte-parole de consommateurs d'autres régions du Canada et par les consommateurs en général, les hausses des prix de l'essence et du pétrole pour le producteur étaient des hausses qui, au premier abord étaient substantielles pour les compagnies qui les ont obtenues; dans le deuxième cas, que ces hausses à l'époque paraissaient suffisantes...

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je prie le ministre de bien vouloir m'excuser si j'interromps son discours. Je lui signale, par votre entremise, qu'il doit respecter le Règlement. Je soutiens que ses observations au sujet des prix de l'essence et du pétrole ne sont pas pertinentes au présent débat.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si l'observation du député est recevable. Je supposais que le ministre qui a maintenant la parole allait rattacher ses remarques au fond de la motion à l'étude. Il parlait de pétrole et d'huile. Il s'agissait peut-être d'huile d'olive, ce qui se rapporterait au mandat du comité. Le ministre voudra bien tenir compte de cette observation.